L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 18 FEVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

RAFFLE—Bague avec un gros solitaire diamant. Tirage, 23 février. La bague est chez Griswold. Billets chez Grunewald, 127 Canal; Nichols House, 14 Camp.
15fév—15 au 22fév

A VENDRE

A VENDRE—Epicerie et buvette, deuxième district. S'adresser à Smith, Bros. & Cie, 102 rue Poydras. 11 fév—1sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Cornelius Mahoney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 20 171—Division E. Attendu que Gabriel Villeré, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Cornelius Mahoney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18fév—18,23,27

Succession de Mary Walsh, femme de John C. Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 18 387—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. J. Walsh, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18fév—18,23,27

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,239—Division A—Attendu que Mme Veuve Henry Louis Bordes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Louis Bordes, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 27

Succession de John Broome.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,689—Division C.—Attendu que Benjamin Ory a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Broome, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17fév—17 21 26

Succession de Alexandre Fulson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,698—Division B—Attendu que Benjamin Gry a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexandre Fulson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 fév—17 21 26

Succession de Louise Dumertier, veuve James Flint.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20 217—Division E—Attendu que Mme Leonville Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Louise Dumertier, veuve de James Flint, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 fév—17,21,26

Succession de Rachel Rebecca Goldsmith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,170—Division B—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Rachel Rebecca Goldsmith, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 fév—17 21 26

Succession de Catherine Louisa Salzer, Veuve de Lorenzo Dowdy Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,152—Division E.—Attendu que William Salzer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Louisa Salzer, veuve de Lorenzo Dowdy Page, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17fév—17,21,26.

Succession de Mme Mary A. Bouny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18 776—Division D—Attendu que Pierre Godefroy Bouny a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary A. Bouny, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 fév—10 15 19

Succession de Charles E. Sel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,114—Division A—Attendu que Mme Christopher F Dietz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. Sel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9,13,18

Succession de George L. L. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,116—Division A—Attendu que Mme Veuve George L. L. Mayer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George L. L. Mayer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 fév—9 13 18

AVIS AUX CREANCIERS

Succession de Thomas Lyttleton Lyon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 8 242—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par Frank N. Butler exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 fév—16 20 25

A. J. Ward's Sons Et als vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,209—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire et syndic dans cette affaire présenté par George W. Stockton, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 fév—16 20 25

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 22ème jour de janvier 1887 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Bridget Hannegan vs Jeremiah J. Healy—No 19,811—Division A.

Sur motion de Julien A. Seghers, avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 17 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et que, en conséquence il y ait jugement en faveur de Bridget Hennegan et contre Jeremiah Joseph Healy son mari, décrétant une séparation de propriétés entre elle et son dit mari, et condamnant le dit défendeur à payer à la dite plaignante la somme de deux cents dollars avec intérêt de 8 pour cent à partir du 30 mars 1874 jusqu'à parfait paiement, montant de ses droits paraphernaux provenant de la succession de son père. Il est de plus ordonné et décrété que la plaignante ait seule le droit de conduire et d'administrer les biens qu'elle pourrait acquérir à l'avenir par son travail et par son industrie à partir du 3 janvier 1887, date de l'enregistrement du procès, et que le défendeur paye les frais. Jugement rendu le 22 janvier 1887. Jugement signé le 27 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-septième jour de janvier, en l'année de Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
29 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—T. J. Carver & Co., et T. J. Carver et B. O. L. Rayne vs. leurs créanciers—No 20,124 Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires la raison commerciale de T. J. Carver & Co. et T. J. Carver et B. O. L. Rayne, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le Samedi, 12ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présentées devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Lloyd Posey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
8fév—3f en 30jours

ASSURANCES.

20me Etat de Situation Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la compagnie publie son état de situation pour l'année prenant fin le 31 décembre 1886:

Primes d'incendie		$175,959 67
Primes de mers		4,306 06
Primes de rivières		2,240 24
Primes totales		$182,505 90
A ajouter: Risques non expirés de 1885		41,769 60
Primes totales		$224,275 59
A ajouter Intérêt, profit et pertes, etc.	23,813 96	
Moins traitements et dépenses générales	12,114 68	11,699 28
Fonds de surplus de 1885		17,000 00
Total		$252,974 87
Pertes payées—		
Sur les incendies	60,172 06	
Sur les mers	494 41	
Sur les rivières	4,498 46	
	$65,164 93	
Réassurances	36,483 42	
Réfractions et primes remboursées	51,635 06	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions	9,271 54	162,554 95
Surplus total		$90,419 92
Réserve pour—		
Primes non acquises	$7,801 16	
Pertes non payées	13,251 74	
Dividende 5 0/0 déclaré et payé en juillet 1886	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 13 1887	10,000 00	
Fonds de surplus de 1886	19,367 02	
		$90,419 92

ACTIF.

Bons à primes	596 42
Primes en voie de perception	29,992 88
Prêts et nantissements	17,970 00
Prêts et hypothèques	6,225 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons de ville consolidés et Bons à primes de ville	116,404 00
Actions d'assurances et autres, valeur sur le marché monétaire	500 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autre immeuble	78,119 11
Meubles de bureau et installation	2,532 75
Argent en banque	28,079 76
Total	$280,419 92

Cet exposé est une copie exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et souscript pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Le Bureau de Direction s'est réuni le 13 de ce mois, et, après avoir placé au crédit du fonds de surplus $2,567 02 formant un total de $19 367 02, a déclaré un second dividende semi-annuel de 5 pour cent faisant 10 pour cent d'intérêt pour l'année sur le capital, pour l'année finissant le 31 décembre 1886, dividende payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER.	JAS D. EDWARDS,
J. J. WECKERLING.	LOUIS GRUNEWALD,
J. HASSINGER.	P. W. DIELMAN,
GEO. H. BRAUGHN.	JOHN THORN,
FRANK VATTER.	J. B. MEYERS,
HERM. CURTIUS.	A. G. RICKS,
J. J. LANGLES.	W. W. HUCK,
J. E. MERILH.	C. B. FISCHER.

16 jan—1m

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104, RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat Annuel.

LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1886, y compris les primes non-échues de l'année précédente—

Sur les risques d'incendie		$214,703 96
Sur les risques maritimes		10,987 55
Sur les risques de rivières		10,340 68
Primes totales		$236,032 19
Moins primes non échues		65,650 00
Primes nettes acquises au 31 mai 1886		$170 382 19
PERTES PAYEES:		
Sur les risques d'incendie	$88,584 59	
Sur les risques maritimes	1,567 98	
Sur les risques de rivières	1,489 79	
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	16 457 51	
Réassurances et primes remboursées	14,995 43	$123,095 29
Profits		$47,286 90

La Compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$252,798 43
Actions de Banques et de Chemins de fer, et autres	52,270 75
Billets garantis par hypothèques et nantissements	129,032 88
Billets à recevoir	56,259 41
Primes en collection	24 306 54
Actions d'Assurances	800 00
Jugements sur billets hypothécaires	4,335 00
Comptant	38,733 33
	$558,536 36

L'exposé ci dessus est une juste, vraie et correcte copie des livres de la Compagnie.
G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait sous serment pardevant moi, le 14 juin 1886.
JAMES FAHEY, Notaire.

Deux dividendes—intérêt de 2 1/2 pour cent chacun ont été payés aux actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1886.

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix,	Aristide Hopkins,
Jos A. Shakspeare,	Jno B. Lallande,
M. W. Smith,	Paul Fourchy,
W. H. Bofinger,	D. Fatjo,
Paul Capdevielle,	Aiden McLellan.

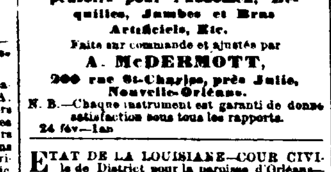

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
200 rue St-Charles, près Julia, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fév—1an

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Samuel G. Kreeger vs. Ses Créanciers, No 20,199—Division E—Ordre de cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Samuel G. Kreeger, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 24me jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne ainsi bien que contre les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que Armand Pilié, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
15fév—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—P. Macon & Co. et Pierre Macon et Louis Philippe, individuellement et comme membres de la raison commerciale P. Macon & Co., vs. leurs créanciers.—No 20,142—Division D—Ordre de Cour—La cession des biens des pétitionnaires est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et des créanciers de la raison commerciale P. Macon & Co., et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, MARDI, le 15me jour de mars 1887, dans le but de délibérer sur les affaires des dits insolvables; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personne et leurs biens soient suspendues, et il est de plus ordonné que Omer Villeré soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
Jas D. Rankin, Député-Greffier.
8fév—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—A. Ansell vs ses créanciers — No 20,069 — Division — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Ansell, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
2 fév—3f en 30j

GROS LOT $150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE C.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ordinaire sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane; ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme M. Lieugany vs. Daniel L. Dupassen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 16,710—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 22 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les lots huit et neuf dans l'îlet borné par les rues Espagne, Washington, Urquhart et Villeré îlet numéro 515. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Espagne et Villeré; mesure chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent dix-sept pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Les lots douze et treize dans l'îlet borné par les rues Espagne, Villeré, Mandeville et Urquhart, îlet 514, mesurant comme suit: Le lot douze, vingt cinq pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent vingt-six pieds et face à la rue Villeré; le lot treize mesure trente pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent trente pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 fév—18 25—mars 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.
Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 19,774—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le numéro treize sur un plan de George T. Dunbar, voyer, sous la date du 27 mai 1849 et déposé, pour qu'on s'y réfère, dans le bureau de Félix Grima, alors notaire en cette ville. Ledit terrain mesure vingt-trois pieds sept pouces quatre 4/6 lignes de façade rue de l'Union, sur vingt-trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fonds, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la limite séparant ledit terrain No dix du côté de la rue Baronne, et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne séparant ledit terrain du No quatorze.

Aussi, onze pouces du terrain No. 14 sur le plan ci-dessus mentionné étant les 11 pouces partant de la ligne séparant le dit terrain No 14 du terrain No 13, et mesurant du côté de la rue Carondelet, et s'étendant sur toute la profondeur du dit terrain No 14.

La dite propriété a été acquise par feu Abraham Levi, anciennement de cette ville, de Mme Charles Harrod et autres, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 21 février, 1877, et à la mort du dit Abraham Levi la même fut revêtue de la possession par sa veuve, Mme Marie Anne Levi, et leurs enfants Horace J. Levi, Caledonia Newman, Emanuel M. Levi et Esther Levi; et en vertu des divers actes passés pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, le 29 octobre, 1878, et le 5 mars, 1879, la dite Marie Anne Levi, a acheté l'intérêt du dit Emmanuel M. Levi.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—18 25—fév 1 8 15 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 2me jour de février 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:

Mme Frances J. Benasdon, femme, etc. vs. son mari—No 19,652.—Division E.

Sur motion de F. B. Thomas, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 28 janvier 1887, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Frances J. Benasdon femme, et contre le défendeur Ferdinand Marks, son mari, décrétant une séparation des propriétés entre la dite plaignante et son mari, et une dissolution de la communauté de gains et acquets existant entre eux.

Et il est de plus ordonné que la dite plaignante recouvre et obtienne du dit défendeur la somme de deux mille cinq cents piastres avec intérêt légal du 9 mars 1878 jusqu'à l'hypothèque et le privilège accordés par la loi aux femmes mariées.

Jugement rendu le 2 février 1887.
Jugement signé le 9 février 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de février de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
18 fév—3 f en 30 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 19,858—G. Newman vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Andry, notaire en cette ville, le MARDI, 15me jour de février 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que P. J. Kraper, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 janv.—3f en 30 jrs

Jacob Held vs W. Frederick Minning.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans—No. 7,829—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, à l'encoignure de la rue Magazine et de l'Avenue de la Louisiane, dans le Sixième District de cette ville, le MERCREDI, 23 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—Une mulle baie.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
J. O. LANDRY, Constable de la Quatrième Cour de Cité.
13 fév—13 20 23

Proclamation —DU— ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,
LE 22ème JOUR DE FÉVRIER, 1887.

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés en service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien-aimés et loyaux sujets comprenant ses courtisans ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, (mi-carême), et dont Sa Majesté bénie a promis d'honorer de sa présence, renvoyant par cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fût beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent-Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même,
REX.
Contresigné: BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST,
Boîte de Poste 1083, Nlle-Orléans, Lne.
26 déc—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,642.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en vertu d'un consentement écrit, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre ou habitation sucrière, situé dans la paroisse St. Bernard, Terre-aux-Bœufs, en arrière de l'habitation anciennement connue sous le nom d'habitation Reggio, à peu près à trois lieues et demie du fleuve Mississippi, dans l'intérieur de la dite Terre-aux-Bœufs, la dite habitation faisant face aux deux côtés du Bayou Yscloskey ou Biloxi, qui coule à l'est dans le lac Borgne, et mesurant dix-sept cents arpents de superficie et est borné sur le côté nord par des terres publiques, le lac Borgne et Proctorville, et sur le côté est par des terres publiques enregistrées au nom de S. M. Procter, sur le côté sud par d'autres terres publiques et à l'ouest par l'habitation Reggio.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent incluant sucrerie, machines, outils aratoires, tous les droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, ainsi que les mulets, charrettes, wagons, outils, instruments aratoires, etc.

Les effets mobiliers appartenant à ladite habitation consistent en 12 mulets, 6 grandes charrues à 4 mulets, 13 à 2 mulets, 13 autsoils, 7 brouettes, 4 wagons à 4 mulets, 3 wagons à 2 mulets, 3 charrettes à 1 mulet, 15 couteaux à cannes, 1 balance, 2 stubble diggers, 2 grandes moulins, 2 cultivateurs de J. B. West, 7 jeux de harnais, 6 herses tournantes, 1 machine et autres objets, etc., le tout plus ou moins.

2° Le droit, titre et intérêt de feu Cyrus Chism étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites.

1° Trois certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, anciennement Rickerville, paroisse de Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Laurel, Lyon et Jersey, désignés sur un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, le 6 janvier 1850, comme les numéros cinq, six et sept, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent pieds.

Et ainsi que le numéro huit qui, d'après le dit plan, forme l'encoignure des rues Upperline et Jersey, et mesure vingt-huit pieds cinq pouces sur la rue Jersey, sur une profondeur et face à la rue Upperline de cent pieds neuf pouces et de cent pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro sept.

2° Et la portion dans le fond des lots numéros neuf et du dit îlet ci-dessus mentionné, mesurant vingt pieds de face à la ligne du fond du lot numéro deux sur quarante pieds de profondeur et de face à la rue Lyon; ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de largeur ouvrant sur la rue Jersey et s'étendant à cent huit pieds, se continuant ensuite à angles droits sur une largeur de huit pieds et une profondeur de soixante-cinq pieds sur la ligne latérale du lot No neuf, conformément au certificat du plan primitif de la dite portion de terre annexé à un acte passé pardevant James W. Breedlove, à l'époque notaire en cette ville, le 23 avril 1867 pour une vente de Thomas M. Scott à Chism & Boyd.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 jan—1 8 15 23 26 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Mary Allen et William Q. Allen son mari, vs. A. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Dix-huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et numérotés de un à dix huit inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Florida Landing ou Julie, Cypress, Galvez et Miro, conformément à un plan de L. Pilié en date du 3 janvier 1845. Le lot numéro un mesure dix sept pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Galvez, vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces sur la ligne vers la rue Julie et cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro deux. Les lots numéros deux à neuf inclusivement mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numero neuf forme l'encoignure des rues Galvez et Cypress.

Les lots numéros dix à dix sept inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds de face sur la rue Miro, sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Le lot dix forme l'encoignure des rues Miro et Cypress. Le lot numéro dix huit mesure quarante et un pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Miro, vingt neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente (130) pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julie, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Washington K. Frederick St Ferol, par acte passé pardevant Alcée J. Ker notaire en cette ville, en date du 31 juillet 1878.

2° Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, servitudes, privileges et dependances qui y appartiennent, dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat maintenant Septième District de la ville de la Nlle Orléans, désignés par les numeros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, dix neuf, vingt, vingt-un, vingt deux et vingt trois (12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23), dans l'îlet trente-six "B" (36 B) compris entre les rues Frank ou Bardette, Quatrième, Zimpel et Adams, conformément à un plan de Carrollton fait par Henry Moellhausen et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Les lots numéros treize à vingt deux inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette ou Frank, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Les lots treize et vingt deux forment respectivement des encoignures. Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles; et le lot numéro vingt-trois (23) mesure trente pieds de face à la rue Zimpel sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Mme Eliza Dinwiddie et Mlle Jessie Dinwiddie par deux actes de ventes séparés, passés pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, un étant daté du 26 août 1879 et l'autre, le 17 mars 1884.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Termes et conditions—

1° Pour du comptant jusqu'au montant du billet à recevoir maintenant dû, à savoir: Quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2) avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement, et 5 0/0 pour honoraires d'avocat sur le montant poursuivi et les taxes.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant du reste de son enchère un billet souscrit par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2) dû le 1er novembre 1887 ou avant, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.

3° Le reste, s'il y a, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Themy Lemon vs. Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Neville Revière.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,043—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville désigné par le numéro huit dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St-Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié, le 21me jour de mai 1845 et déposé à l'étude d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jonan, F. H. Jonan et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111, folio 67.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21jan—21 28 fév 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.
James Fahey vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19.876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Craps, Poëte et Grands Hommes, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Herman, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grands-Hommes sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julia A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3,10,17,24—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.
Joseph Pinta, Insolvable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,590—En vertu d'un ordre de vente, daté du 31 janvier 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'intérêt indivis dans:

Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Casimir, architecte, le 1er décembre 1844, déposé en l'étude de O. De Armas, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Syndic dans l'affaire ci-dessus.
1 fév—1 8 15 22 mars 1 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 mars, 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Cinq terrains situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Napoléon et Solomon, désignés comme lots numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant comme suit:

Les lots numéros 14, 15 et 16, mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Canal, sur cent huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 formant le coin des rues Napoléon et Canal. Le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces et une ligne de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur, et le lot No 18 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par L. H. Pilié, daté le 15 décembre 1840, et déposé au bureau de R. J. Ker notaire public, ensemble avec les droits, privilèges y appartenant.

2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville dans le fond, désignés par les numéros cinq et six dans l'îlet numéro trente neuf qui est borné par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoléon, ayant chacun, en mesure anglaise, vingt six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur d'après un plan lithographique annexé à un acte passé par devant Edward Barnett, ex notaire en cette ville, le vingt six avril 1867. Le dit îlet étant connu ou désigné comme îlet No 784 sur le nouveau plan de la ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16fév—16,23—2,9,16,22mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Joseph Oteri vs Louis A. Richards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,852—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans la paroisse d'Orléans, faisant face au bayou Sauvage, le Chemin Gentilly, et formant une partie de la propriété connue comme la "Vacherie" et désigné par le numéro soixante treize, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 28 décembre 1859, et déposé au bureau de C. E. Fortier, ex notaire en cette ville, comme plan No 81 du livre de plans No 1, le dit morceau de terre mesurant cent quatre vingt pieds de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur d'environ quatre mille cent cinquante neuf pieds sur un côté, et quatre mille cent quatre-vingt douze pieds sur l'autre côté.

Acquis par le défendeur par un achat de Isaac Davis, d'après un acte pardevant A. Ducatel notaire, le 11 novembre 1880 le titre enregistré au bureau des aliénations, livre 112, folio 516.

Saisi dans l'affaire et dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 jan—22,29—fév 5,12,19,24

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues Canal et Roman.

Samuel Flower, administrateur, etc., versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet, et formant l'encoignure des rues Roman et Canal et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:

Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur cent neuf pieds 10 pouces et façade à la rue Roman de cent neuf pieds 10 pouces et trois lignes une profondeur sur la ligne de l'autre côté de soixante deux pieds ou à l'angle droit de la dite ligne de profondeur la dite portion de terre s'ouvre de deux pieds trois pouces, puis à l'angle droit à la dite dernière ligne de limite ladite autre ligne du côté de la dite portion de terre s'étendant à la ligne du fond une autre profondeur de quarante sept pieds deux pouces et trois lignes sur une largeur sur la ligne du fond de vingt sept pieds.

La dite portion ou morceau de terre comprend le fond du lot No 6 du dit îlet sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèle de soixante-deux pieds.

Acquis par la défenderesse par achat de la Life Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Beck notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
W. S. Benedict vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un terrain ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement la ville et la Paroisse Jefferson) désigné par le numéro douze de l'îlet No 34, borné par les rues Valence, Camp, Cadix et Chesnut d'après un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836 annexé à un acte passé pardevant Louis Ferraud, ex notaire le 6 janvier 1836 lequel terrain mesure trente pieds de face à la rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 jan—21,28—fév 4,11,18,24

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Vente de succession.
Résidence élégante et centrale
Dans le Deuxième District,
Sur une de ses plus charmantes Avenues.
A un long Crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Alfred Rousset, décédé, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence en briques à deux étages avec mansarde, désignée par le No 236 rue Remparts, côté nord, coin est entre St Philippe et Ursulines, dans une des plus charmantes avenues. Extérieur attrayant et intérieur spacieux, et réunit tout le confort à la solidité, ayant corridor en haut et en bas, élégant salon à arche et salle à manger, et cinq chambres à coucher au premier et au second étages, une cuisine en bois à deux étages attenant à la maison ayant six appartements, gaz dans toute la maison, cuve et water-works, une grande cour pavée, basse-cour et ouvrant sur chaque côté de la maison principale, donnant une bonne lumière et bien aérée.

A approximité du centre des affaires, églises, écoles, marchés et amusements, la rendant des plus désirable pour une résidence privée ou celle d'un homme de profession. Un permis de l'encanteur sera requis pour visiter la maison.

Voir le plan pour les dimensions. Vente positive, titre parfait.

Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un, deux et trois ans, privilège de vendeur portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant C. J. Théard, notaire.
30 jan—30—fév 5,6,12,13,19 à la date.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de valeur Près de l'Eglise St-Alphonse.

Emplacement pour affaire, à l'encoignure des rues Josephine et Laurel.
Deux lots avec les améliorations sur la rue Laurel.

Interdiction d'Anthony Facpher.

No 19,376—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, encanteurs, — Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, il sera vendu à l'encan:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 4ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Laurel, désignés comme lots 24, 25 et 26 sur un plan par John Schreiber, en date du 3 février, 1836, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot No 24 mesure 30 pieds 10 pouces et 2 1/2 lignes de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 25 mesure 29 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 116 pieds; le lot No 26 forme l'encoignure des rues Laurel et Joséphine et mesure 28 pieds de face à la rue Joséphine, sur une profondeur et face à la rue Laurel de 100 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

L'intérêt du dit interdit étant un sixième indivis des propriétés ci-dessus décrites, qui seront vendues en vertu d'un ordre de la cour, en date du 3 février 1887, et le reste des cinq sixièmes indivis sera vendu avec l'intérêt ci-dessus de l'interdit, en même temps et du consentement des parties à qui appartiennent les dites propriétés.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, tirés par lui à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, à partir de la date des billets jusqu'au paiement final, les dits billets doivent être garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur sur la dite propriété, ensemble avec l'assurance et les honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant T. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent seront requis moment au de la vente.
26fév—5 19 26 mars 5 12

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 18 février 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 18 fév—

PAR J. V. GOURDAIN.

Deux maisons à double corps de logis dans le Deuxième District.

No 223 rue St. Philippe et No 295 rue Ste. Anne.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville — SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Villeré, Ursulines et Robertson, mesurant, d'après un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 10 février 1887, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 95 pieds et 11 pouces. Cette propriété est louée à raison de $24 par mois.

Les améliorations comprennent un cottage double à deux étages contenant de chaque côté deux chambres au rez de chaussée et deux au-dessus à l'étage supérieur, cuisine ayant deux chambres de chaque côté, hydrant et lieux d'aisance.

2° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Claiborne, Dumaine et Robertson, mesurant 34 pieds de face à la rue Ste Anne sur 82 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur. Cette propriété est louée à raison de $24 par mois.

Les améliorations comprennent un cottage double à un étage, ayant de chaque côté 2 chambres, 1 cabinet et une galerie derrière, une cuisine à deux étages, ayant de chaque côté 1 chambre au rez de chaussée et une autre à l'étage supérieur; hydrant et lieux d'aisances.

Conditions—Un tiers comptant; la balance à 1 et 2 ans, avec billets des acquéreurs à leur propre ordre, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1887 au dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs.
12 fév—12 19 26 mars 5

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
A douze mois de crédit.
Propriété de valeur dans le Deuxième District.
Cette grande résidence en briques à trois étages, No. 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard H. Maile.

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Féliciana Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, le 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Feliciana, Etat de la Louisiane, en date du 25 janvier 1887 je procéderai à la vente à l'encan pour le compte de la susdite succession, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Chartres désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquie ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant conformément au dit plan, 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 1 ligne, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1 2 et 3 les dites mesures au pied américain.

Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages comme par le No 210 rue Royale fortement construite confortablement distribuée une jolie véranda en fer sur la façade située dans une des meilleures parties du deuxième district et à une distance raisonnable du centre des affaires à proximité des marchés, églises, amusements etc.

Conditions—Un montant suffisant pour payer les frais, et la balance à un crédit de 12 mois, l'acquéreur fournira un bon avec sécurité personnelle approuvée avec hypothèque et privilège de vendeur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'à parfait paiement. Ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles, assurance etc.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Préot notaire.
20 jan—30—fév—5 12 19.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
"MASTER'S SALE."
Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
VENTE IMPORTANTE —DE— Propriétés de valeur dans le Deuxième et Troisième Districts de la ville de la Nlle-Orléans.

Appartenant à la succession de feue **Mme Myra Clark Gaines.**

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.

Vingt îlets et parties d'îlets de valeur faisant partie des portions de terre bien connus Blanc et St. John, subdivisées en 282 terrains sur la rue **Broad** et le **Bayou St-Jean** près de la, tous à proximité des **chemins de fer urbains**, à la partie commerciale de la ville et offrant de rares avantages comme résidence ou comme spéculation et bien adaptées pour jardinage ou vacherie.

A un long crédit, 6 pour cent d'intérêt seulement.

Conformément aux décrets rendus par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit, et District Est de la Louisiane, le 16 juin 1884, dans l'affaire de Mme Mary E. Randolph, veuve de feu Wm M. Randolph vs Mme Myra Clark Gaines, No 10,209 et de G. T. Raoul, administrateur de la succession de Mme Louise Hubert, femme de feu R. Warren Moise, No 10,206 et au decret supplémentaire rendu dans lesdites affaires, le 15me jour de janvier 1887 le soussigné maître de requêtes spécial à la Chancellerie de ladite cour vendra à l'encan par l'entremise de W. I. Hodgson encanteur, le Samedi, 12 mars, 1887 à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans aux derniers et plus haut enchérisseurs, la propriété décrite ci-dessous appartenant à la succession de feue Mme Myra Clark Gaines, acquise par elle, et dont elle a obtenu possession comme étant une portion de la succession de feu Daniel Clark, à savoir:

Propriétés dans le deuxième district.

1° Neuf terrains dans l'îlet No 336, bornés par les rues Broad, Toulouse, Dorgenois et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 3 à 5, 7 à 8 et 11 à 14, tous inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Tout l'îlet No 392 borné par les rues Gayoso, Dupré, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 24 terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent.

3° Tout l'îlet No 403, borné par les rues Gayoso, Salcedo, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 24 terrains.

4° Tout l'îlet No 417, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 20 terrains.

5° Tout l'îlet No 418, borné par les rues Salcedo, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet, subdivisé en 17 terrains.

6° Vingt deux des vingt-cinq terrains, de l'îlet No 437, bornés par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet, désignés par les Nos 1 à 8, 11 à 15 et 17 à 25, tous inclusivement.

7° Tout l'îlet No 428, borné par les rues Lopez, Rendon, Toulouse et St-Pierre, subdivisé en 26 terrains.

8° Deux terrains Nos 3 et 4, faisant face à la rue Ste-Anne, dans l'îlet No 430, bornés par les rues Ste-Anne, Orléans, Lopez et Rendon.

9° Sept terrains dans l'îlet No 447, bornés par les rues Rendon, Toulouse, St Pierre et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement.

10° Tout l'îlet No 448, borné par les rues Rendon, Toulouse, l'Avenue Hagan et la Promenade Carondelet, subdivisés en 26 terrains, et désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement.

11° Deux terrains Nos 25 et 26 dans l'îlet No 385, bornés par les rues Broad, White, St Philippe et Dumaine et faisant face à la rue Broad.

12° Deux terrains Nos 1 et 2 dans l'îlet No 404, bornés par les rues Salcedo, Gayoso, St-Pierre et Orléans.

13° Neuf terrains Nos 10 à 18, inclusivement de l'îlet No 405, bornés (Plan Bergerol) par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Orléans.

14° Trois terrains, Nos 8, 16 et 22, de l'îlet No 414, borné par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Dumaine.

15° Deux terrains, Nos 19 et 20, de l'îlet No 379, borné par les rues Dupré ou Cinquième, White ou Sixième, St Jean et Washington.

Dans le Troisième District.

16° Tout l'îlet irrégulier No 2326, borné par les rues Nouveau St Bernard, Annette, Richelieu, White et le Chemin Gentilly.

17° Tout l'îlet No 2287 borné par les rues Nouvelle Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard, Pleasure et le Chemin Gentilly, subdivisé en 19 terrains.

18° Dix-huit terrains dans l'îlet No 1972, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.

19° Tout l'îlet fractionnel No 2472, borné par le Chemin Gentilly, les rues Seré et St-Antoine.

20° La moitié de l'îlet No 2518 borné par les rues Manuel, Union, Beauregard et François.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins, mesure américaine.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par îlet ou subdivisées, d'après des plans qu'on peut voir à l'endroit de la vente.

Conditions—Comptant en passant les titres; ou un tiers comptant et la balance en paiements égaux à un et deux ans du jour de la vente, à l'option des acquéreurs. Les billets à crédit porteront 6 pour cent d'intérêt courant et 3 pour cent d'intérêt éventuel, avec hypothèque spéciale et liens du vendeur et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les billets à crédit seront divisés en coupons, si les vendeurs le désirent. Un dépôt comptant de 10 pour cent sur toutes les ventes qui seront faites sur les lieux pour lier les ventes et les acquéreurs assumeront les taxes de 1887 en plus des adjudications.

La propriété ci-dessus sera vendue libre de toutes hypothèques et de toutes taxes d'Etat, de ville et de dessèchement incluant celles de l'année 1886.

Les actes de vente seront exécutés par le Maître de Requêtes à la chancellerie pardevant A. S. Beck, notaire, au No. 60 rue Carondelet, aux frais des acquéreurs.

J. W. GURLEY,
Maître de Requêtes spécial à la Chancellerie.
SINGLETON & BROWNE,
H. D. OGDEN,
Solliciteurs pour les plaignants.
8fév—6 13 20 27—mars 6 13

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Terrain de valeur rue Rousseau.

Succession de Daniel O. Regan.

No 17,231—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, Encanteur — le SAMEDI 19 mars 1887 à midi, à la salle d'encan Arcade, par ordre de l'Hon. N. H. Rightor, daté le 8 février 1887, il sera vendu.

Un terrain rue Rousseau dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine et Fulton, mesurant 31 pieds de face à la rue Rousseau sur 110 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Taxes dues en 1887 seront assumées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Dalton, notaire. Dix pour cent exigé à la vente.
12fév—12 26 mars 5 12 19.

Emplacement pour grocerie établie.

Coin des rues Philip & Villeré.
Succession de Armand Tournon.

No 18,823 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1887, il sera vendu à l'encan:—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, formant le coin des rues St-Philippe et Villeré et mesurant 30 pieds de face à la rue St Philippe, sur une profondeur et façade sur la rue Villeré de 60 pieds (mesure française). Ensemble avec les améliorations comprenant une maison en briques à un étage, avec attic toiture en ardoises, citerne etc. Les étagères sont comprises et vendues avec la propriété.

Conditions de la vente.—L'acquéreur assumera comme partie de paiement du prix d'adjudication le paiement de deux billets hypothécaires, ensemble avec tout l'intérêt dû et qui pourrait être dû sur les dits billets, à savoir: Deux billets de $350 chacun, datés le 31 août 1886, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, tirés et souscrits par le dit A. Tournon, payables à son propre ordre, endossés par lui et payables respectivement à un et deux ans après date. La balance du prix d'achat comptant, les taxes d'Etat et de ville de l'année courante seront assumées par l'acquéreur. L'amélioration sera assurée pour tout le montant à crédit, la police sera transférée au vendeur, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, par devant Chas Tolle, notaire. Dix pour cent de la vente exigé au moment de l'adjudication.
22 jan—22 29—fév 5 19 26

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cette magnifique propriété commerciale No 106 rue Canal,
entre Camp et St-Charles, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à la Mutual National Bank à raison de $3,500 par an.

Succession de Mme Hester E. S. Dickey, décédée.
Dossier No 17,644.

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1887, à midi à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans, division "A", en date du 22 janvier 1887, dossier No 17,644 pour le compte de la succession de Mme Hester Elizabeth Stellwagen veuve de feu Nathaniel D. Dickey, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

Le Mutual National Bank No 106 rue Canal, cette splendide propriété commerciale connue comme No 106 rue Canal, entre Camp et St-Charles, (dans l'îlet borné par la rue Commune) dans une bâtisse en briques d'une construction moderne construite il y a quelques années spécialement pour une banque ayant un grand rez de chaussée, propriété élevée de terre pour empêcher l'humidité avec plusieurs chambres aux étages supérieurs convenable pour chambres de directeurs et entrepôt pour les livres etc. avec cour pavée en arrière, lieu d'aisances et cabinet de toilette, hydrant etc.

Le lot de terre désigné comme le No 20 mesure 22 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, 104 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté qui touche au lot No 3 et 102 pieds de profondeur sur l'autre côté près du lot No 1 sur une largeur dans le fond de 20 pieds 7 pouces sur une allée ouvrant sur la rue St Charles et en commun avec ce lot et d'autres.

Cette propriété de valeur sera vendue sujette à bail à la Mutual National Bank, qui l'occupe maintenant expirant le 30 septembre 1889, à raison de $3500 par an. Le tout du ci-dessus au pied américain conformément à un plan de William & Patton, voyers et architectes qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent et toutes les clauses usuelles de garanties. 10 pour cent seront payés comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire aux frais de l'acquéreur.
25 jan—25,30—fév 6 13,20,26

PROPRIETE DE VALEUR.
Résidence, verger et ferme.

Sur la Grande Route St-Jean, un îlet de la gare du Orleans R. R., deux îlets du Louisiana Jockey Course, lignes du chemin de fer passent devant et derrière la propriété.

Pour un règlement d'intérêts entre les héritiers de feu John Dinnies,
Une propriété des plus commodes et désirables.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI 26 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de la ville, avec consentement des héritiers de feu John Dinnies, tous d'âge, pour une division d'intérêts, il sera vendu à l'encan

1° **Dix terrains de valeur** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Pontchartrain, dans l'îlet No 1559 borné par les rues Grande Route St-Jean, Lepage, Cinquième (ou Dupré) et Sixième (ou White) désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St Jean sur des profondeurs variant de 120 à 124 pieds, tout entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont principalement sur les lots 9 et 10 et comprennent

Un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoises, avec une bâtisse en briques à deux étages au fond, contenant ensemble quelques 8 ou 10 chambres larges, aérées et confortables, galeries derrière, cour pavée, aussi une grande écurie en bois et hangar au fond, citernes, puits etc.

2° **Deux terrains de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même district et qui est la propriété décrite ci-dessus et contigus au lot No 10, lesquels lots sont désignés par les lettres "A" et "B" et mesurent, chaque 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la Grande Route St. Jean, sur une profondeur d'environ 124 pieds, entre lignes parallèles mesure américaine.

3° **Onze terrains de valeur**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg St Jean, dans le même district et îlet No 1527 que toutes les propriétés décrites ci dessus désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et sont contigus l'un à l'autre et mesurent environ 32 pieds de face aux rues Sixième et Lepage, sur des profondeurs variant de 120 à 184 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine, et sont séparés au fond par l'ancienne "La Corderie", des lots 1 à 10.

4° **Deux terrains de valeur** dans le même District et îlet que la propriété décrite ci-dessus dans le paragraphe No 3, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun à peu près 32 pieds de face à la rue Lepage, sur des profondeurs d'à peu près 135 pieds. Le terrain No 1 formant le coin des rues Cinquième ou Dupré et Lepage.

5° **Quatre terrains de valeur** dans le même District et îlet (anciennement connu comme l'îlet No 32) sur le plan original, autrement connu comme "La Corderie" désignés par les Nos 3 4 5 et 6 et mesurant comme suit, à savoir: Nos 3 et 4 mesurant face chacun à peu près 28 pieds sur la prolongation de la rue Cinquième ou Dupré, sur une profondeur d'à peu près 167 pieds, et les lots Nos 5 et 6 faisant face chacun à peu près 40 pieds à la rue Sixième ou White sur une profondeur moyenne d'à peu près 179 pieds et connus comme "La Corderie" ou "old Rope Walk".

6° **Huit terrains de valeur** dans le même District et îlet que la propriété décrite ci-dessus étant dans l'îlet original No 15, maintenant le No 1528, bornés par la Grande Route St Jean, les rues Lepage, Sixième ou White et Septième, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement et mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 1 formant le coin des rues Lepage et Sixième et mesure à peu près 39 pieds de face à la rue Lepage sur une profondeur et face à la rue Sixième de 93 pieds 6 pouces.

Les lots Nos 2 à 8 inclusivement mesurent chacun à peu près 33 pieds de face à la rue Sixième ou White, sur des profondeurs variant d'à peu près 178 à 215 pieds, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Le tout d'après un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 2 février 1887, qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Cette **Propriété désirable** ayant une ligne de chemin de fer urbain en face et à l'arrière, à un îlet de la station des chars de la rue Dumaine ou du Orleans R. R. Co., à deux îlets du Jockey Club Race Course et en face de la magnifique résidence du juge Louis Duvigneaud, couverte d'arbres fruitiers de valeur, etc., et bien cultivée, de premier ordre, comme "Jardin et ferme" et mérite bien l'attention des personnes qui cherchent une propriété rémunérative laquelle peut être inspectée à n'importe quel moment, par ceux qui le désirent en obtenant une carte de l'encanteur.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente, les paiements à crédit seront divisés en billets-coupons, à la satisfaction des parties intéressées, 10 0/0 comptant sur les lieux et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1887, en plus des prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
23jan—23 30 fév 6 13 20 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Emile Permentel vs. ses créanciers.—No 20,130.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Emile Permentel soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Davigneaud, notaire en cette ville le MERCREDI, 23me jour de février 1887, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, le 8 février 1887.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
10fév—3f en 30 jrs

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison en briques de valeur à deux étages et rez-de-chaussée sur la rue North Peters, autrefois rue de la Levée, entre les rues Espagne et Mandeville.

Succession de Charles Hickey.
No 20 008—Division A.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 12 mars 1887 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 février 1887, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues North Peters, ci-devant Levée, Espagne, Decatur ci-devant Victoire, et Mandeville, étant le plus près de la rue Espagne de deux propriétés acquises par Charles Hickey des héritiers de George Eustis par acte passé par N. Soulé, ci devant notaire public, le 22 décembre 1859.

Lequel lot est désigné par le No. 2 sur un croquis de plan annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis notaire, le 5 février 1887, et mesurant 21 pieds 8 pouces de face sur la rue North Peters, ci-devant le chemin public ou rue de la Levée, sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble une maison en briques à deux étages et rez de chaussée, lequel est occupé comme un café et plusieurs chambres au dessus, cuisine, écurie, etc., etc. loué $20 par mois. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet de l'acheteur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque spéciale sur la dite propriété. 5 pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être maintenues assurées et toutes les clauses d'usage. Les taxes de 1887 devront être assumées par l'acheteur en sus du prix d'achat.

Dix pour cent devront être payé au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 fév—9 12 19 26—mars 5 12

Succession de M. et Mme Manuel Llorens.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 février 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 janvier 1887—

Le tiers indivis d'une portion de terre ainsi que des bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Bourbon ci-devant Bagatelle et Kerlerec, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Guy Duplantier, notaire.
L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887.
24 jan—23,28—5 12 19 26 fév

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Premier District.

Propriété cottage à deux corps de logis, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de W. H. Lewis Jr. vs. W. H. Lewis Sr. et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Dossier No. 19 412.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI 19 mars 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre le Natchez Alley et la rue Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 février 1887 et signé le 10 février 1887, par l'Hon Jage F. A. Monroe de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No 19 412 dans l'affaire ci dessus, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord désigné par le No 25 sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer, annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville le 30me jour de janvier 1829, et mesurant, au pied français, conformément au dit acte, cinquante trois pieds dix pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent quatre vingt un pieds et trois pouces et demi sur la ligne qui le sépare du faubourg Saulet, soixante quatorze pieds et un pouce de largeur dans le fond séparé par les lots 14 et 15 et — pieds sur l'autre ligne.

Conformément à un plan récemment fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure au pied américain, 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté près la rue Calliope et 192 pieds 10 pouces sur le côté près la rue Delord et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes le tout plus ou moins, le dit plan et date du 28 décembre 1885, est maintenant déposé à l'emplacement de la vente. Les améliorations sont un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.

Conditions—Comptant sur les billets des Etats Unis. Dix pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant James Zacharie Spearing, notaire aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes dues en 1887.
16 fév—16 23—mars 3,18,19

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Maison en briques Nos. 32 et 34 rue Bourbon.

Claire Leblond et als vs. Peter Montfort et al.

No 19 953 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine en vertu d'un jugement dans l'affaire ci-dessus rendu par l'Hon W. T. Houston juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 1er février 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Royale, Dumaine et Bienville mesurant 37 pieds 5 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 77 pieds 9 pouces 5 lignes, le tout au pied américain. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue par les Nos. 32 et 34 rue Bourbon la propriété est louée à bail jusqu'au 1er octobre 1887.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, avec billets hypothécaires signés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, et divisés en coupons à l'intérêt de l'acheteur, portant un intérêt de sept pour cent par an, les bâtisses et le transfert de la police au vendeur ou autres détenteurs des dits billets. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets. L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1887 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11,19 26—mars 5 12,19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Deux cottages simples, Nos 53 et 55 rue Milan.

Succession de John Miller.

No. 19 468—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1887, il sera vendu à l'encan—

Deux cottages simples à un étage, Nos 53 et 55 rue Milan, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Milan, Marengo, Magazine et Constance. Le terrain est composé de deux lots, Nos 4 et 5 qui sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips notaire.
18jan—18 19 fév5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété cottage.

Succession de Peter J. Dudenhofer te Lena Hubener, sa femme.

Nos. 19,042—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1887, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci dessous, à savoir:

1° Le cottage double No 167 rue St Ferdinand dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Press, Urquhart et Morales. Le terrain est composé des lots 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un cottage simple No 151 rue St Ferdinand dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Press, Morales et Bons Enfants. Le terrain mesure 20 pieds 7 pouces et 9 lignes de face à la rue St Ferdinand sur une profondeur de 120 pieds.

3° Un cottage double No 210 et un cottage simple No 212 rue Port, dans l'îlet borné par les rues Port, Lafayette, Girod et St Jean Baptiste. Le terrain est composé du lot No 11 et une portion du lot qui touche No 10 de l'îlet No — et mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Port sur 130 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

4° Un cottage seul No 196 l'Avenue Lafayette, dans l'îlet borné par l'Avenue Lafayette et les rues Arts, Girod et St. Jean Baptiste. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 34 pieds de face à l'Avenue Lafayette sur une profondeur de 110 pieds.

Conditions de la vente comptant. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Alphonse Philips notaire.
18janv—18,29—5,12,19fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Carré d'îlet de de terre dans le Sixième District.

Succession de George W. Wintz.

No 638—Vingt-sixième District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mars 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un décret de l'Honorable Emile Rost, juge de la 26me Cour Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 5 février 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite à savoir:

Un carré d'îlet dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Berrier, Colisée, Valmont et Léontine, désigné comme le carré No 308 renfermant 17 terrains et mesurant 201 pieds, 10 pouces de façade sur chacune des rues Léontine et Valmont sur 278 pieds sur chacune des autres deux rues Plaquemine et Perrier.

Conditions—L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication au moment de la vente. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Joseph H. Spearing, notaire.
9 fév—9,19 26—mars 5 12